

examiné cette question et je le regrette, car elle est importante. Il importe de nous rappeler que les moyens de paiement dont dispose le public, c'est-à-dire l'argent ou son équivalent qu'il possède, sont deux fois et demie plus considérable qu'en 1939. Ces sommes s'élevaient alors à 2,400 millions, tandis qu'aujourd'hui elles se chiffrent par 7 milliards. Je suis tout à fait en faveur de la diminution de ces vastes sommes et, soit dit en passant, je me réjouis de ce que le ministre ait commencé à effectuer une réduction en remboursant partiellement un emprunt échu, à même les propres ressources de l'Etat.

Je conclus que l'opposition conservatrice s'inquiète de la hausse verticale des prix. Elle attribue la situation au fort pouvoir d'achat de la population et voudrait, en conséquence, réduire ce pouvoir d'achat. Le seul moyen d'y réussir,—et je n'en vois guère d'autres,—serait d'augmenter les impôts. Je suis certain que le peuple canadien ne goûterait guère le relèvement des impôts au-dessus de leur niveau actuel. Si telle est la solution à laquelle recourrait le parti conservateur-progressiste, advenant le cas où il arriverait au pouvoir, le pays se trouverait dans une situation encore plus mauvaise qu'aujourd'hui. Je relève ensuite dans l'amendement le passage suivant:

b) ne favorisent aucunement ceux qui se consacrent à la mise en valeur de nos ressources naturelles, surtout ceux qui se livrent à l'exploitation minière ou agricole;

La seule allusion lointaine à ce passage que je puisse retrouver figure à la même page, dans la déclaration suivante du critique financier de l'opposition:

Il y a un demi-siècle, celui qui se retirait avec un modeste avoir, assuré d'un revenu de 5 ou 6 p. 100 de son capital, s'attendait de vivre le reste de ses jours de ce produit. Qu'arrive-t-il aujourd'hui, avec un revenu de 3 p. 100? Heureux encore, quand on obtient ce rendement.

Le critique financier s'inquiète beaucoup de ce que le Gouvernement se soit efforcé d'abaisser le taux d'intérêt. Je ne suis nullement d'accord avec lui sur ce point. J'estime que le taux d'intérêt est beaucoup trop élevé. Je reviendrai plus tard là-dessus. Toutefois, ce sont là les deux seuls arguments concrets que j'aie pu trouver dans la critique de l'exposé budgétaire, ce qui me fait croire que le peuple canadien traverserait des moments difficiles si le parti conservateur-progressiste n'avait que ces deux solutions à proposer.

Je parlerai maintenant du budget proprement dit et de l'accueil qu'il a reçu du peuple canadien. Nous savons tous qu'avant la présentation de l'exposé budgétaire, l'abattement à la base était de \$750 pour les célibataires et de \$1,500 pour les personnes mariées. Nous du parti créditiste avons toujours

[M. Johnston.]

préconisé des exemptions d'au moins \$1,200 pour les célibataires et \$2,000 pour les personnes mariées.

M. MICHAUD: On réclame beaucoup plus que cela dans Québec.

M. JOHNSTON: J'ai dit "au moins". Si l'honorable député veut bien m'écouter, il se rendra compte que mes affirmations sont exactes. On ne peut en dire autant de celles de l'honorable député qui a pris la parole hier. J'ai l'intention, d'ailleurs, de revenir sur ce point plus tard. Son cas est le même que celui de l'honorable député qui m'a interrompu: il n'écoute pas attentivement et reste sous une fausse impression. Je répète: nous croyons que les exemptions devraient être, au strict minimum, de \$1,200 pour les célibataires et de \$2,000 pour les personnes mariées. J'espère qu'il me suffira de quelques instants pour convaincre l'honorable député que ce n'est pas trop exiger. De fait, ces montants sont vraiment insuffisants. Il est vrai que les dégrèvements proposés apporteront quelque soulagement aux contribuables, mais ils se ramènent à peu de chose si on les exprime en dollars et en cents. Je me reporte brièvement au tableau que le ministre a consigné au compte rendu. Après y avoir jeté un coup d'œil, j'imagine que notre optimisme se dissipera. D'après ce tableau, un contribuable marié, sans enfant, dont le revenu est de \$1,800, paierait cette année, suivant l'échelle actuelle de taux, \$68 d'impôt. Pour l'année 1947, les taux actuels étant en vigueur pour les six premiers mois et les nouveaux taux pour le reste de l'année, il paiera \$52. Il n'épargne donc que \$16. Personne, pas même les députés ministériels ou le ministre des Finances, ne prétendra qu'un dégrèvement de \$16 allège sensiblement le fardeau d'un contribuable. Un homme marié dont le revenu est de \$2,000 paierait \$118 aux taux actuels. Son impôt est réduit pour l'année entière à \$94 de sorte que l'abattement ne représente que \$24, ou \$2 par mois.

M. LESAGE: Et en 1946?

M. JOHNSTON: J'ai cité les chiffres de 1947, c'est-à-dire l'impôt payable sous le régime du budget de l'an dernier et je les compare à ceux qu'a donnés le ministre lui-même pour l'ensemble de l'année 1947, ces derniers impôts étant payables l'an prochain.

M. LESAGE: Mais vous n'avez pas fait mention du dégrèvement accordé en 1946.

M. JOHNSTON: En l'occurrence, le dégrèvement, je le répète, est de \$24 par année, soit \$2 par mois. Ce n'est rien de renversant. L'homme marié ayant un revenu de \$2,250